

Statut d'auto-entrepreneur et couveuse

Par Magraphik, le 14/12/2009 à 22:52

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si il est possible de conserver le statut d'auto-entrepreneur quand on est en couveuse d'entreprise ?

En effet, infographiste récemment diplômée, j'ai eu plusieurs commandes et j'ai besoin d'acquérir un statut pour effectuer ces prestations en étant déclarée. J'ai donc pensé au statut d'auto-entrepreneur.

Mais j'ai aussi le projet à plus long terme, de monter une entreprise de communication visuelle avec 2 amies graphistes. Nous voudrions passer par une couveuse d'entreprise pour tester notre activité avant de nous lancer réellement.

Si notre projet est accepté par la couveuse, devrais-je stopper mon activité d'autoentrepreneur ? Si oui, aurai-je le droit de reprendre ce statut d'auto-entrepreneur plus tard si nous échouons avec notre projet ?

Merci de votre aide, cdt.

Par jeetendra, le 15/12/2009 à 10:04

[fluo]Chambre de Commerce et d'Industrie[/fluo] 6-8, rue des trois Fontanot 92023 NANTERRE cedex accueil du public :

106, rue des trois Fontanot

Tél: 0 820 012 112

Bonjour, contactez la CCI à Nanterre, ils vous renseigneront efficacement relativement à vos préoccupations, bonne journée à vous.